

Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

Modalités d'accès des particuliers

Les habitants du Pays Châtillonnais peuvent déposer gratuitement leurs déchets sur les 7 déchèteries du territoire ouvertes depuis le 1^{er} semestre 2004.



Rappel : Le dépôt des déchets ménagers est strictement interdit en déchetterie.

Tout dépôt sauvage, sur le domaine public ou en propriété privée, est passible d'amende.



Modalités d'accès des professionnels

L'accès est payant pour les artisans et commerçants (11€ m³).

L'accès est réservé aux entreprises résidant dans le Pays Châtillonnais et aux entreprises exerçant une activité temporaire dans la région.

Le dépôt est limité à 3 m³ par semaine (le premier m³ est gratuit).

Le dépôt n'est possible qu'avec les tickets des carnets d'accès :

- un carnet jaune de « bons pour dépôt d'un m³ gratuit/semaine »,
- un carnet vert de 5 tickets payants (5 m³).

Pour les professionnels, les carnets de *bons pour 1m³ gratuit par semaine* sont à retirer **exclusivement** à la CCPC.